

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrat départemental - Proposition d'attribution
d'une subvention pour l'aménagement des
Jardins de la Saline et le renforcement de
la centralité à SOULTZ SOUS FORETS, et
d'approbation d'un projet de convention**

Rapport n° CP/2018/360

Service gestionnaire :

A320 - Délégation territoriale nord

Résumé :

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 du développement d'un partenariat renforcé entre le Département et les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021.

Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord le 11 décembre 2017 (CD/2017/077)

Le projet d'attractivité et de développement visant au renforcement de la centralité de la Commune de Soultz sous Forêts par l'aménagement des «Jardins de la Saline», co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public » et « Faire de la culture un réel levier d'attractivité ».

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention du Département, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, pour le projet d'aménagement des « Jardins de la Saline » à Soultz sous Forêts, et d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure avec la Commune de Soultz sous Forêts et la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, ainsi que le projet de convention financière correspondant.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler

ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Commune de Soultz sous Forêts (porteur du projet) a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord le 10 janvier 2018.

La Communauté de Communes de l'Outre Forêt a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord le 31 janvier 2018.

PRESENTATION DU CONTEXTE ET DE L'AMBITION DU PROJET DES JARDINS DE LA SALINE :

La commune de Soultz sous Forêts, qui compte plus de 3 200 habitants (2017), est un bourg-centre de l'Alsace du Nord qui structure le territoire de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt (16 000 habitants). C'est un bourg qui connaît une attractivité accrue.

La "Charte de fusion" élaborée lors de la création de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt en 2013 identifie deux pôles d'équilibre (Soultz sous Forêts et Betschdorf-Hatten), et attribue à Soultz sous Forêts un développement qui rayonne sur son bassin de vie, à vocation commerciale et tertiaire, notamment en services de santé.

Le projet d'aménagement des Jardins de la Saline est l'aboutissement d'une réflexion de projet urbain menée depuis une dizaine d'années.

Le projet participe à l'attractivité du centre-ville et vise à conforter son rôle de bourg commercial et de services desservant un bassin de vie.

La réalisation d'une structure couverte, et l'aménagement de l'accessibilité du pôle culturel par tous modes de déplacements, concrétisent le projet de renforcement de la centralité. Ces travaux se dérouleront en deux phases : une phase 1 prévue en 2018/2019, puis une phase 2 s'étalant de 2019 à 2023.

L'espace couvert entrainera un effet levier, en lien avec les partenaires : il permettra de créer un lieu de rencontres et d'animations qui manque actuellement au centre du bourg (marchés, manifestations culturelles, lieu de rencontres des associations...).

L'accent sera mis d'autre part sur l'animation du cœur de ville, et notamment sur l'animation culturelle, pour faire vivre l'équipement réalisé, qui devra par ailleurs élargir son rayonnement à l'ensemble du territoire intercommunal.

LA CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT AU PROJET DES JARDINS DE LA SALINE :

Il est proposé que le Département s'engage à co-financer le projet des Jardins de la Saline à hauteur de 301 561€.

Cette proposition de subvention est calculée comme suit :

- subvention de 30% pour les travaux relatifs à l'espace couvert du Relais Culturel La Saline
- subvention de 10% pour les travaux d'accessibilité tous modes de déplacements

Il est proposé que le Département s'engage par ailleurs, en accompagnement et en ingénierie au projet, à :

- mettre à disposition de la Commune des outils d'expertise en matière de connaissance du territoire sur les volets économiques et culturels : études statistiques, diagnostic local,...
- être facilitateur dans le montage technique, financier, administratif et juridique du projet culturel de la Commune,
- apporter un appui à la Commune dans l'organisation d'actions de médiation en direction des publics prioritaires du Département,

- participer à la mise en réseau des acteurs culturels et des partenaires du territoire, dans le cadre notamment des « Petits Dej de la culture »,
- mobiliser l'ingénierie de la BDBR – Bibliothèque départementale du Bas-Rhin pour accompagner les acteurs de la lecture publique à la mise en œuvre d'un évènement autour de la Lecture publique à Soultz sous Forêts, notamment sur les volets de la communication et des actions de médiation,
- relayer et faire la promotion des évènements et des animations proposées dans les supports de communication du Département,

La Commune de Soultz sous Forêts assurerait pour sa part, la maîtrise d'ouvrage des aménagements des Jardins de la Saline. Elle s'engage par ailleurs à élaborer un projet culturel et artistique, en mobilisant sa Cheffe de projet culture et animation, et à mettre en place une instance en charge du suivi du calendrier des animations.

La Communauté de Communes s'engage sur différentes thématiques relevant de sa compétence : tourisme, itinéraires cyclables, lecture publique...

La Commission Territoriale Nord a rendu un avis favorable sur l'éligibilité du projet au Fonds de développement et d'attractivité, et sur les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département, la Commune et la Communauté de Communes, et a proposé que le Département contribue à l'opération dans les conditions détaillées ci-dessus.

LE PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Dépenses € HT		Recettes	
Construction d'un espace couvert multifonctionnel (300m ²)	400 000	Etat – DETR 2017 (phase 1)	144 335
Etudes avant travaux espace couvert	8 230	Etat – DETR 2019 (phase 2)	NC
Etudes initiales et AMO	27 200	DRAC – vestiges historiques	41 313
Honoraires d'architecte espace couvert	61 122	Région	NC
Honoraires maîtrise d'œuvre Ph 1 et 2	87 422		
Accessibilité : aire de stationnement y/c places camping-cars et bornes électriques – chemin passerelle du Seltzbach	447 924		
Interconnexion rue de la Saline	50 000	CC de l'Outre-Forêt – Aire de camping-cars	9 630
Aménagement urbain irrigant la zone commerciale	595 000		
Interconnexion rue du Dr Deutsch	100 000		
Accès / interconnexion rue de la gare	300 000	Département du Bas-Rhin	301 561
		Autofinancement	1 580 059
TOTAL HT	2 076 898	TOTAL	2 076 898

La Commune de Soultz sous Forêts a également sollicité le soutien financier de la Région et de l'Etat pour la phase 2.

La Commission Territoriale Nord, réunie le 25 octobre 2018, a émis un avis favorable à la participation du Département à ce projet selon les engagements précités.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible l'AP engagé) sur (non	Montant proposé

FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000,00 €	45 628 991,00 €	301 561,00 €
-------------	--	-----------------	-----------------	--------------

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de soutenir, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le projet de renforcement de la centralité de la commune de Soultz sous Forêts intitulé "Les Jardins de la Saline" autour d'un projet d'animation et culturel, s'appuyant sur un nouvel espace couvert construit en cœur de ville, ainsi que sur l'accessibilité du pôle culturel tous modes de déplacements ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Culture et Tourisme ;

- décide d'attribuer une subvention d'investissement de 301 561€ à la Commune de Soultz sous Forêts pour le projet de renforcement de la centralité de la commune, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Soultz sous Forêts et la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, et du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Soultz sous Forêts, relatives au projet de renforcement de la centralité de la commune de Soultz sous Forêts, jointes en annexe, et autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 02/11/18

Le Président,

Frédéric BIERRY